

Vieilles choses : la poste aux chevaux. - Le bon temps des diligences. - Les chemins de fer

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **26 (1888)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Vieilles choses.

La poste aux chevaux. — Le bon temps des diligences. — Les chemins de fer.

Sous le gouvernement bernois, et même sous la République helvétique, le service des Postes et messageries avait été affermé à la famille Fischer, de Berne, qui l'exploitait pour son compte. Les moyens de transport étaient alors fort restreints. Une diligence à 5 places faisait le service 4 fois par semaine sur les routes de Berne et de Genève. La place coûtait, de Lausanne à Berne, 16 francs de Suisse et, de Lausanne à Genève, 8 francs 8 sols. Un fourgon, cheminant lentement entre Berne et Genève, transportait les grosses marchandises; une seule place de voyageur sur ce lourd véhicule se payait 30 batz pour Genève, et 60 pour Berne.

Un char, dit à *l'allemande*, portant les dépêches avec un ou deux voyageurs, au prix de 20 batz, partait 4 fois par semaine de Lausanne pour Vevey. Un courrier pour le Valais et l'Italie partait de Lausanne 2 fois par semaine. Un char de même genre que le précédent, avec deux places pour voyageurs, faisait, 3 fois la semaine, le service des dépêches de Lausanne sur Pontarlier. La course se faisait en 14 heures, sans passer par Orbe.

Un messenger à pied apportait, deux fois la semaine, les lettres d'Echallens à Lausanne. D'autres messagers à pied faisaient le service entre diverses localités. Il n'y avait point de courrier direct de Lausanne à Neuchâtel; les lettres et les paquets passaient par Berne.

En 1804, le Grand Conseil décréta que les Postes et les messageries seraient administrées dans le canton pour le compte de l'Etat. Mais le droit de prendre à lui ce service fut contesté à l'Etat par la famille Fischer. Elle fit une opposition telle qu'on dut suspendre momentanément le cours des postes et arrêter à la frontière les diligences de la ferme bernoise. Ce ne fut qu'avec le temps et par des arrangements successifs qu'on parvint à traiter définitivement.

On comprend néanmoins que le petit nombre de places laissées aux voyageurs dans ce service de Postes et messageries, mettait ceux-ci à la merci de voituriers qui les exploitaient et les détournaient de notre canton. Aussi, en 1819, le Grand Conseil autorisa-t-il le Conseil d'Etat à établir des *postes aux chevaux* sur les routes dont les extrémités aboutissaient à des établissements semblables dans

les Etats voisins. En 1822, le Conseil d'Etat soumettait au Grand Conseil un rapport sur l'organisation provisoire des Postes et recevait de nouveaux pouvoirs pour y apporter les améliorations nécessaires.

A peine ce service fut-il organisé qu'il se forma une ligne, notamment entre les voituriers étrangers, pour le faire tomber. Ils s'arrangèrent de manière à conduire d'une traite de Genève à Lausanne les voyageurs dont ils pouvaient s'emparer, en leur faisant une diminution de prix. On sentit dès lors la nécessité de mettre fin à ce commerce, s'exerçant au détriment des maîtres de postes, et un décret de novembre 1823 imposa aux voyageurs étrangers à la Suisse, venant de ce pays et parcourant les routes de poste du canton avec des chevaux de louage, le paiement, à chaque maître de poste dans la station duquel ils voyageaient, d'une indemnité de 1 batz 5 rappes par *poste* (deux lieues de poste) et par cheval qu'ils auraient dû prendre.

D'un autre côté, la nouvelle institution rencontra des adversaires acharnés parmi les nombreux aubergistes et maîtres d'hôtels du canton, qui pétitionnèrent à plusieurs reprises dans le but d'obtenir la suppression de la poste aux chevaux, qui leur portait, disaient-ils, un préjudice considérable, les voyageurs ne s'arrêtant dans les diverses stations que pour changer de chevaux.

En effet, avant l'établissement de ce service, le même cheval servant à tout le trajet, on mettait une forte journée pour se rendre de Lausanne à Nyon, et l'on s'estimait heureux d'arriver le lendemain avant la nuit à Genève.

La loi de 1819, instituant la Poste aux chevaux, contenait diverses dispositions, qui paraissent étranges aujourd'hui. Elle portait, entr'autres :

« Tout voyageur arrivant avec des chevaux de poste étrangers au premier relais de la Poste cantonale, ne pourra continuer sa route avec les mêmes chevaux. Il ne pourra prendre d'autres chevaux que ceux de la Poste cantonale, s'il n'a séjourné au moins 24 heures dans ce premier relais ou dans un lieu intermédiaire entre l'extrême frontière et ce premier relais.

» Tout voyageur qui aura pris des chevaux à la Poste cantonale ne pourra continuer sa route avec d'autres chevaux que ceux pris dans les relais de poste du canton, à moins qu'il n'ait séjourné 24 heures dans le lieu où il veut quitter les chevaux de poste.

» Nul autre que les maîtres de postes patentés ne pourra conduire les voyageurs en relais. Il feront placer au-dessus de la porte un écriteau portant : *Poste aux chevaux*.

» Tout individu qui aura fourni au voyageur des chevaux que celui-ci devait prendre chez le maître de postes, sera puni par une amende de 4 francs par *poste* pour chaque cheval, et remboursera en outre aux maîtres de postes le prix des courses dont il les aura privés.

» Les voyageurs seront servis dans l'ordre de leur arrivée. Si les chevaux d'un relais sont en course, les voyageurs attendront que les chevaux soient rentrés, et une heure de plus, pour leur donner le temps de se rafraîchir.

» Les courriers à franc étrier doivent être précédés d'un postillon, qui leur sert de guide, et ne doivent pas se charger d'autres effets que de ceux qu'ils peuvent mettre dans les poches de leur selle.

S'ils ont un porte-manteau, le postillon qui les accompagne doit le porter sur son cheval. »

Dès lors, que de changements, que de progrès dans les divers modes de locomotion ! Avec les vieilles diligences, on mettait trois jours pour aller de Paris à Rouen ; aujourd'hui, le trajet se fait en trois heures. Les diligences roulaient une nuit sur deux. Celle de Paris à Lyon faisait faire à ses voyageurs deux couchées. Le prix des places était deux et même trois fois ce que coûte aujourd'hui le transport en première et seconde classe, en chemin de fer.

Et néanmoins, nombre de gens regrettent encore ce qu'ils appellent le « bon vieux temps des diligences. » Il est vrai qu'il présentait divers agréments qui avaient bien leur prix, et qu'on ne retrouve point aujourd'hui.

« Au temps de la diligence, nous dit-on, il y avait des accommodements avec le conducteur, des sursis aux séparations. Les baisers de la dernière minute se prolongeaient. Ceux qui s'en allaient, ceux qui demeuraient, restaient encore attachés par le magnétique fluide des yeux, tant que le lourd et lent véhicule n'avait pas contourné le coude lointain de la grand'route. Au besoin, un demi-écu glissé dans la main du conducteur suffisait à amener une halte brusque et l'on retournait s'embrasser une suprême fois, sous prétexte d'aller chercher ses gants oubliés dans le tiroir. Quelle différence avec l'affreuse ponctualité du chemin de fer qui, au lieu de séparer, arrache et déchire ; qui coupe les douloureux regards d'adieux avec brutalité ; qui a l'air de rejeter féroce ment les uns, tandis qu'il entraîne éperdument les autres ; qui met, en une seconde, un tel espace entre les êtres, que c'est comme s'ils ne s'étaient pas vus depuis cent ans et ne devaient plus se revoir. Pas un instant de retard, d'attente, de grâce. Des départs inexorablement réglés ; une machine sans entrailles, passant sur tout, écrasant tout.

» Pour les trajets qui rapprochent et réunissent, même chose que pour les trajets qui éloignent. De la diligence, on voyait de loin briller à l'horizon le

clocher ou le toit qui était le but ; on se disait : « Un tel est là, qui m'attend, » on croyait l'apercevoir déjà ; avec la bruyante cadence du trot des chevaux, on se sentait avancer, courir, goûtant par anticipation la saveur des douces accolades. Tandis que du chemin de fer, qui glisse sans cahot sur sa route de métal, les gares, les talus, les tunnels vous masquent jusqu'au bout la chère destination ; on s'y sent pris d'une sensation exaspérante d'immobilité, de paralysie et d'impuissance. Et une voix inexorable, railleuse, semble vous répéter : « A votre aise ! rongez votre frein ! Vous arriverez à telle heure ! Pas une seconde plus tôt ! » L. M.

Dans la « dèche ».

C'était aux plus beaux jours des bains de Saxon. Un bohème genevois, un viveur, qui avait dépensé toute sa fortune en fredaines, était en partie de plaisir dans le Valais. Grillant de tenter la fortune, il se dirigea vers Saxon, où la roulette ne tarda pas à lui enlever les cent quatre-vingts francs qui lui restaient. Le lendemain de ce déboire, notre aventurier, assis sur un banc de la promenade, rêvait à quelque expédient. Mais comment se procurer quelque argent ?... A Genève, qu'il venait de quitter, son crédit était complètement perdu. Tous ses parents et la plupart de ses amis avaient déjà été mis largement à contribution, et il n'y avait plus moyen d'aller frapper à leur porte...

On était en juin ; la soirée était superbe. Tout à coup notre joueur ruiné fut tiré de ses sombres réflexions par l'Orchestre des Bains, qui attaquait l'ouverture de *Guillaume-Tell*. Cette musique gaie, entraînant, ranima ses esprits ; et bientôt mille projets divers se pressèrent dans sa tête. Il s'était tant de fois tiré d'embarras, il avait tiré tant de plumes dans sa vie, qu'il ne désespérait pas de trouver encore quelque bonne âme qui lui ouvrirait son porte-monnaie. Ses yeux s'éclairèrent soudain. Il se dirigea vers le salon de lecture, appela un sommelier, se fit apporter du papier à lettres, et écrivit ce qui suit à un pintier genevois, un ancien camarade, auquel il avait, dans le temps, dédié une pièce de vers, dont ce dernier avait été très flatté :

« Mon cher et vieil ami.

Je suis en séjour depuis trois semaines à Saxon, où, dès mon arrivée, j'ai malheureusement perdu au jeu les cent quatre-vingts francs qui me restaient, et que mon oncle César m'avait prêtés. Je vivais donc à l'hôtel sans savoir comment je payerais mes dépenses... Mais tu ne pourrais jamais t'imaginer ce qui m'est arrivé l'autre jour... Je me promenais dans les sentiers qui serpentent sous les frais ombrages des environs, lorsque, près d'un banc rustique, un objet rougeâtre frappa ma vue. C'était un gros portefeuille en cuir russe. Je m'arrête un instant étonné, je le ramasse, je l'ouvre, et qu'est-ce que je vois dans l'une de ses pochettes ?... Une liasse de billets de mille francs !... Je les compte, ... ça n'en finissait plus, mon cher : il n'y en avait pas moins de quatre-vingts !... Quatre-vingt mille francs !... quelle trouvaille, quel bonheur inattendu !...